

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
VILLE DE
31220 CAZERES
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 avril, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence d'Andrée ROUSSEAU, Vice-Présidente

Nombre de conseillers en exercice : 12

Date de Convocation du Conseil d'Administration : 17 avril 2026

Délibération
n°2026-23/04-006

Présents : 10
Procuration : 1
Absents : 1
Exprimés : 11
Pour : 11
Contre :
Abstention :

**Affectation des
résultats 2025**

Étaient présents :

Andrée ROUSSEAU	Valérie LOURDE	Arthur POUGET TRIEP CAPDEVILLE
Isabelle COUZINIÉ	Gisèle FABRE	Paul DOUSSIN
Sandrine DE LEEUW	Martine LOPEZ	
Fabienne VALENCE	Yvette FERRE	

Absents ayant donné procuration : Madame Patricia GARRIGOS à Madame Andrée ROUSSEAU

Absent(s) : Alexandrine MATONDO

Secrétaire de séance : Valérie LOURDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-5, R2311-11 et suivants, L2121-31, et L1612-12, L1612-13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération N°2026/05 approuvant le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 ;

Vu l'état annexé présentant la proposition d'affectation des résultats ;

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration d'approuver l'affectation des résultats au budget de l'année de suivante,

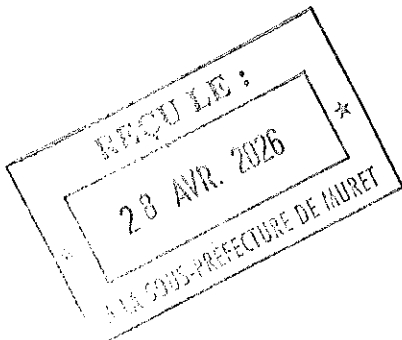
Monsieur Le Président expose que l'affectation du résultat de l'exercice N-1 se fait après le vote du Compte Financier Unique (CFU).

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du CFU fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante.

Il est composé du résultat cumulé de l'exercice N-1 tenant compte du report de l'exercice N-2.

Monsieur Le Président propose à l'assemblée d'approuver l'affectation des résultats comme présenté et selon l'état annexé à la présente, c'est-à-dire :

- Résultat de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement :
18 547.85 € affecté à la section de fonctionnement au BP 2026.



31135 Code INSEE	C.C.A.S. DE CAZERES Budget C.C.A.S.	2025
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de membres exprimés :
 VOTES :
 Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 315,84
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	12 232,01
C <u>Résultat à affecter</u> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	18 547,85
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	18 547,85
1) <u>Affectation en réserves R1068 en investissement</u> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	18 547,85
2) H. <u>Report en fonctionnement R 002 (2)</u>	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le le président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A. le 23/04/2026
 CAZERES



REÇU LE :
 28 AVR. 2026
 LE PRÉSIDENT - PRÉFECTURE DE MURET *